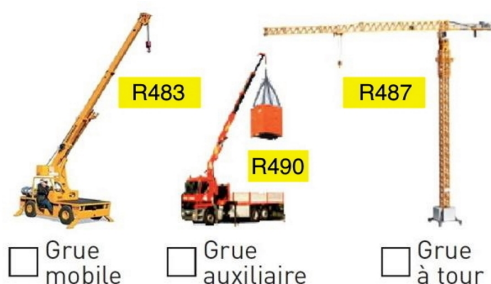


VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES NACELLES (COMPTE RENDU FINAL)



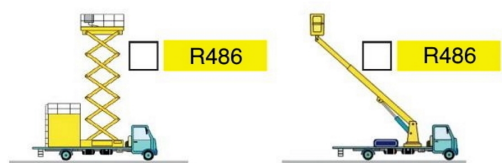
Date	18 juin 2025
N° de client	4
N° de rapport	NAC-1063
N° interne de contrôle	26
Prochaine vérification	18 déc. 2025



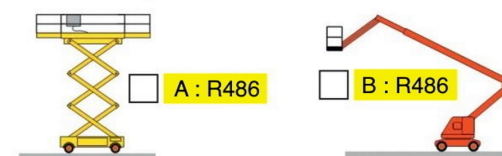
☐ Grue mobile ☐ Grue auxiliaire ☐ Grue à tour



☐ A : R486 ☐ B : R486



☐ R486 ☐ R486



☐ A : R486 ☐ B : R486



☐ Cat1A, 1B
R489



☐ Cat2A, 2B
R489



☐ Cat3
R489



☐ Cat4
R489



☐ Cat5
R489

☐ Cat7
R489

(réparateur,
contrôleur, livreur)



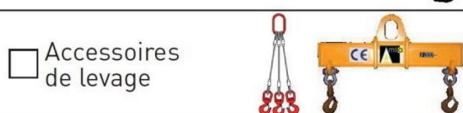
☐ Bras
de levage



☐ Hayon
élévateur



☐ BOM
et compacteur



☐ Accessoires
de levage



☐ Matériel
de garage

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
☒ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Non
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Non

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Alexandre DEAQUINO	Société	LUXLEV	Signature	
-----	-----------------------	---------	--------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : Teupen	MARQUE VÉHICULE
Modèle : LEO15 GT	
N° de Série : n 4112AR s 10002015	TYPE
CATÉGORIE : 1B : Posée sur le sol, élévation multidirectionnelle	
ACCESSOIRE(S) : lieu atelier gondreville	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 200.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2018	Kilomètrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 996	N° du Parc
	4112AR

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :
Une contre-visite sera obligatoire :

Oui
Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : LIA MARIO	Société : OVALIS CONTROLE
-----------------	---------------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR

OVALIS CONTROLE

LIA MARIO

N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00

Date : 18 juin 2025

Prochaine contrôle : 18 déc. 2025

Client : LUXLEV

MarqueTeupen

ModèleLEO15 GT

N° de Sérien 4112AR s 10002015

Marquage CE : Oui

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION

État de propreté de l'appareil satisfaisant

Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)

Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil

Zone sécurisée pour les essais

Oui

Oui

Oui

Oui

TYPE DE VÉRIFICATION

Vérification de mise en service (Article R4323-22)

Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)

Vérification de remise en service (Article R4323-28)

✓

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents règlementaires à présenter

B D NEO V/F N°

Certificat de conformité + épreuve de mise en service

Manuel d'utilisation (Article R4323-1)

Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)

Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)

Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

□ ✓ □ V

□ ✓ □ V

Châssis

B D NEO V/F N°

Pneumatiques

Jantes

Stabilisateurs

Vérins de direction

Extensions de stabilisateurs

Verrouillage stabilisateurs

Contrepoids

Mécano soudures

✓ □ □ V

□ □ ✓ V

✓ □ □ V

□ □ ✓ V

□ □ ✓ V

✓ □ □ V

□ □ ✓ V

✓ □ □ V

Groupe de puissance

B D NEO V/F N°

Niveau huile hydraulique

Filtre à huile hydraulique

Niveau huile moteur

Liquide de refroidissement

Batteries

Coupe-batterie

Distributeurs

Tuyauteries et flexibles

Faisceaux électriques

Capotages/protections

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

Poste de commande châssis

B D NEO V/F N°

Accès

Fonctionnement des leviers

Repérage des commandes

Interrupteur verrouillable

Sélecteur poste de commande (bas/nacelle) ☆

Arrêt d'urgence

Protection des flexibles à moins d'un mètre de l'opérateur

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

Dispositif de secours prioritaire

B D NEO V/F N°

Pompe manuelle

Groupe puissance secondaire

Instructions d'utilisation

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

Structure extensible

B D NEO V/F N°

Jeu rotation tourelle

État des bras

Mécano soudures

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

Axes

Fixation arrêts d'axes

Cales de télescope

Vérins et clapets de sécurité

Tuyauteries et flexibles

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

Plate-forme de travail

B D NEO V/F N°

Fixation

Accès

Garde-corps

Fermeture garde-corps

Plancher et plinthe

Emplacement extincteur

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

□ □ ✓ V

Poste de commande plate-forme de travail

B D NEO V/F N°

Accès

Fonctionnement des leviers

Repérage des commandes

Pédale homme-mort

État général (déformations, articulations,...)

Arrêt d'urgence

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

Dispositifs de sécurité et avertisseurs

B D NEO V/F N°

Détecteurs de dévers (6° ou valeur constructeur)

Limiteur de charge

Hauteur > à 18 mètres, anémomètre obligatoire ☆

Autre

□ □ ✓ V

□ □ ✓ V

□ □ ✓ V

Interdictions de mouvement

B D NEO V/F N°

Plate-forme avec stabilisateurs non déployés

Stabilisateurs avec plate-forme en position de travail

Déplacement PEMP avec stabilisateurs déployés

Grande vitesse avec plate-forme en position travail

Autre

Indicateur de surcharge (lumineux et/ou sonore)

□ □ ✓ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

□ □ ✓ V

□ □ ✓ V

Dispositifs optionnels

B D NEO V/F N°

Indicateurs de position stabilisateurs et grue repliés

Indicateur de bras principal replié

Éclairage de travail

✓ □ □ V

□ □ ✓ V

□ □ ✓ V

Signalétique

B D NEO V/F N°

Plaque de charge200 Kg

Consignes de sécurité, à chaque poste de commande

Plaque constructeur

Pictogrammes avertissement

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

✓ □ □ V

EXAMENS ET ÉPREUVES

Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP

Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)

Charge d'essai : 200 Kg à une distance mesurée de : 2.20 m

Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?

Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?

□ □ □

□ □ □

Non

Oui

Essai de fonctionnement

Structure extensible

Freins

Direction

Limiteurs de pression

Éclairage

✓ □ □

✓ □ □

✓ □ □

✓ □ □

□ □ ✓

2 / 2